

**CONSEIL MUNICIPAL
SESSION ORDINAIRE**

Compte-rendu sommaire de la séance du 11 mars 2014

Date de convocation : 06/03/2014– membres en exercice : 15 Présents : 10 Votants : 11

Etaient présents : X. LERDU- O.LEFORT - M.PEROU – F.FOUQUES- Ch. LEHETET – V.THEAULT - D. VIEL- G.DEMARET – V. MATHON- Joris LERDU formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusée représentée : MT. GLÜCK a donné pouvoir à G. DEMARET

Absent excusé : Ph. BESSODES

Absents: JL GUENNOU- -MF PEGOT – G. BLUM

Secrétaire de séance : O. LEFORT

Le compte rendu du 3 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

Délibération N° 2014-01 : VOTE DU CA 2013 DE LA COMMUNE M14

Après avoir laissé la présidence à M. LEFORT, Le compte administratif 2013 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés avec les résultats suivants :

Fonctionnement - Dépenses : 473 482.84 € Recettes : 576 077.57€ Excédent 2013 : 102 594.73 €

Excédent antérieur reporté : 282 822.89 € soit un excédent de fonctionnement au 31/12/2013 de : 385 417.62 €

Investissement - Dépenses : 254 478.29 € Recettes : 8 189.62 € Déficit 2013 : -246 288.67 €

Excédent antérieur reporté : 279 224.55 € soit un excédent d'investissement au 31/12/2013 de : 32 935.88 € et

Un résultat global de clôture de 418 353.50 €.

Reste à réaliser en Dépenses : 40 000 € et en Recettes : 36 081 €

Délibération N° 2014-02 : VOTE DU CA 2013 ASSAINISSEMENT M49

Après avoir laissé la présidence à M. LEFORT, Le compte administratif 2013 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés avec les résultats suivants :

Exploitation - Dépenses : 25 712.53 € Recettes : 46 923.67€ Excédent 2013 : 21 211.14 €

Excédent antérieur reporté : 36 984.54 € soit un excédent d'exploitation au 31/12/2013 de : 58 195.68 €

Investissement - Dépenses : 12 487.00 € Recettes : 7 257.00 € Déficit 2013 : - 5 230.00 €

Excédent antérieur reporté : 39 253.43 € soit un excédent d'investissement au 31/12/2013 de : 34 023.43 € et

Un résultat global de clôture de 92 219.11 €.

Délibération N° 2014-03 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 DE LA COMMUNE M 14

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, ADOPTE le Compte de gestion 2013 de Mme BRAJON, Trésorière de Vigny qui concorde et s'égalise avec le compte administratif de la commune M14 pour l'exercice 2013.

Délibération N° 2014-04 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT M49

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, ADOPTE le Compte de gestion 2013 de Mme BRAJON, Trésorière de Vigny qui concorde et s'égalise avec le compte administratif du réseau d'assainissement M49 pour l'exercice 2013.

Délibération N° 2014-05 : AFFECTATION DES RESULTATS 2013 DE LA COMMUNE M 14

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE d'affecter les résultats 2013

De la commune et de les reporter au BP 2014 comme suit :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT:</u> R002 RECETTES	EXCEDENT REPORTE	385 417.62 €
--	------------------	---------------------

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT :</u> R001 RECETTES	EXCEDENT REPORTE	32 935.88€
--	------------------	-------------------

Délibération N° 2014-06 : AFFECTATION DES RESULTATS 2013 DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT M49

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE d'affecter les résultats 2013

du réseau d'assainissement et de les reporter au BP 2014 comme suit :

<u>SECTION D'EXPLOITATION :</u> R002 RECETTES	EXCEDENT REPORTE	58 195.68 €
--	------------------	--------------------

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT :</u> R001 RECETTES	EXCEDENT REPORTE	34 023.43€
--	------------------	-------------------

Délibération N° 2014-07 : INDEMNITES DE CONSEIL ANNUELLE DU PERCEPTEUR ANNEE 2013

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, DONNE UN AVIS FAVORABLE au versement des indemnités demandées par Mme BRAJON, Percepteur de VIGNY, qui s'élèvent à : 367.26€ bruts pour l'exercice 2013. Ce montant sera inscrit au Budget primitif 2014.

Délibération N° 2014-08 : PROGRAMME SIERC 2014 – Route d'Enfer- D81

Le maire informe que le SIERC a retenu sur le programme 2014 les travaux de dissimulation des réseaux pour la Route d'Enfer et la Rue des Prés. Le montant de ces travaux et honoraires est évalué à : 57400 € hors taxes.

La participation de la commune sera de 30 % soit approximativement : 17 500€

Ce montant sera inscrit au budget primitif de la commune au chapitre 20 Article 204.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents DONNE UN AVIS FAVORABLE à la réalisation de ces travaux.

Délibération N° 2014-09 : NOUVEAU LOGICIEL ET MATERIEL EN VUE DE DEMATERIALISATION

Comme déjà évoqué lors des précédentes réunions, le Maire rappelle que nous devons changer le logiciel Magnus qui n'est pas compatible avec les services de la DGFIP en vue de la dématérialisation au 01/01/2015. L'installation de e.Magnus aura lieu courant juin 2014 et il est nécessaire de faire l'acquisition d'un nouveau copieur équipé d'un scanner réseau et d'un ordinateur avec une configuration adaptée, (actuellement nous disposons de la configuration minimum).

Le coût est évalué à : 8 531,00 € HT qu'il faudra inscrire au budget 2014. (3300,00 € HT pour le pack E.MAGNUS 4531,00 € HT pour le copieur et environ 700,00 € HT pour la station de travail). Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Délibération N° 2014-10 : REGULARISATION COTISATIONS CNRACL CONCERNANT LE DOSSIER RETRAITE DE MME DOUARINOU

Le maire explique que Mme DOUARINOU est en retraite depuis mai 2013. Cependant son dossier de liquidation de pension de retraite serait bloqué parce que la CNRACL ne retrouve pas trace du paiement d'une facture de cotisations datant du 17 juillet 1990. Le montant demandé est de 812.77 € à la charge de la commune et de 611.97 € à la charge de Mme DOUARINOU.

Après plusieurs recherches, nous n'avons pas retrouvé cette facture. Le Maire propose de payer la somme de 812,77 € si celle-ci nous est demandée afin de clôturer le dossier de retraite de Mme DOUARINOU. Après délibération, cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Questions diverses :

Adhésion au SIAA (SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR ASSAINISSEMENT AUTONOME)

Le maire rappelle que quelques habitations ne sont pas raccordées au tout à l'égout (Feularde, La Tuilerie, Le Fond des Gats et le Moulin des Champs)

Notre demande d'adhésion a été acceptée et il faudra désigner 3 délégués pour représenter la commune.

Recettes des amendes de police dressées au cours de 2011 : M. le Préfet nous informe que la commune percevra un montant De 1344.29 €

Etat des taux d'imposition pour 2014 : le Maire informe que le produit attendu au titre des impôts s'élève à 241 510 € (si les taux 2013 sont maintenus) et rappelle que depuis 2 ans un montant au titre du FNGIR est prélevé(montant prévisionnel 63 874 € pour 2014) qui est ajusté en fin d'exercice.

SMIRTOM : la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) n'est pas augmentée, seule la TVA subit un changement de 7% à 10 %. Le montant passe donc à 58,67 € au lieu de 57.45 €. Coût de la déchetterie : 18.96 € SOIT AU TOTAL : 77.63 €

CHAUFFAGE DU PRESBYTERE D'AVERNES : Le maire donne lecture d'un courrier déposé par Mme Marie-José PETIT, Trésorière de la Paroisse Avernes-Marines et d'un devis de la Société AQUATHERMIE. Il est décidé de faire une réponse et de fixer un rendez-vous à Mme PETIT afin d'étudier une solution moins onéreuse.

CLOCHETON DE LA MAISON DES SŒURS ANCELLES DU SACRE CŒUR : Le PNR a retenu le projet mais le dossier est en attente, le Parc devant solliciter de nouveaux crédits conformément au Contrat de Parc.

PROJET CULTUREL : Le Parc souhaite s'associer aux commémorations du Centenaire de la Première Guerre Mondiale en soutenant le projet du Théâtre de la Vallée pour leur création théâtrale et musicale « La Grande Buée ». La ruelle de l'église a été restaurée et dispose d'un lavoir ; Le maire propose que la commune se porte candidate et pense que ce serait un lieu idéal pour une représentation.

TENUE DU BUREAU DE VOTE: le maire fait circuler le planning des 2 tours qui sera à finaliser avec les candidats des deux listes. Il est décidé que M. BAILLEUX et Mme MATHON seront scrutateurs et pointeurs. M. LEFORT et M. LE HETET seront également pointeurs, Mmes GLÜCK, SOULIÉ et M. FOUQUES sont affectés à l'ouverture des enveloppes sous la présidence de Xavier LERDU ; Le planning sera adressé à tous les membres du bureau de vote.

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 22 h45 avant d'effectuer un résumé de sa longue carrière d'élus au service d'AVERNES et des AVERNOIS.

Avernes, le 27 mars 2013

Xavier LERDU
Maire d'AVERNES